

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 juillet 2016

L'AMF consulte sur l'utilisation des stress-tests dans le cadre de la gestion des risques au sein des sociétés de gestion de portefeuille

Les stress tests (ou tests de résistance) constituent un élément majeur dans la gestion des risques des sociétés de gestion de portefeuille. Si l'obligation de réaliser régulièrement des stress tests est prévue aux niveaux européen et national, les pratiques varient en fonction des stratégies et des actifs gérés. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a préparé un guide afin d'accompagner les sociétés de gestion de portefeuille dans la mise en place et l'utilisation des stress tests. Il est soumis à consultation jusqu'au 30 septembre 2016.

Deux ans après l'entrée en application de la directive AIFM, l'AMF a rencontré des sociétés de gestion de portefeuille de divers secteurs et différentes tailles afin de faire un état des lieux de leurs pratiques en matière de stress tests. L'AMF a ainsi pu analyser les conditions dans lesquelles les stress tests sont mis en œuvre puis utilisés et comment ils s'inscrivent dans les procédures de gestion des risques de marché et de liquidité.

Il est ressorti que toutes les sociétés de gestion de portefeuille rencontrées utilisent les stress tests mais que les scénarios et les modèles de tests sont hétérogènes. L'AMF souhaite accompagner les sociétés de gestion dans la mise en place et l'utilisation des stress tests à travers un guide qui décrit certaines bonnes pratiques qui pourraient utilement être généralisées, notamment sur la mise en place :

- De stress tests simulant des difficultés concomitantes à l'actif et au passif des fonds ;
- De stress tests au niveau de l'ensemble des fonds gérés par une société de gestion ;
- D'une politique de stress tests précisant notamment les procédures en cas de déclenchement de seuils d'alerte et la diffusion des résultats au sein de la société de gestion de portefeuille ; et
- De stress tests pendant les différentes étapes de la vie des fonds de la création à la liquidation en passant par la gestion des risques en cours de vie.

Le guide rappelle que les stress tests s'inscrivent dans la politique globale de gestion des risques et qu'à ce titre ils font l'objet d'une mise à jour régulière et sont adaptés à la spécificité de chaque fonds.

Le guide repose sur les obligations réglementaires existantes et n'a pas vocation à constituer une nouvelle doctrine de l'AMF. Il sera publié en version anglaise dans les prochains jours.

Les contributions à cette consultation publique doivent être transmises à l'AMF **d'ici le 30 septembre 2016**, à l'adresse suivante : directiondelacomunication@amf-france.org URL = [mailto:directiondelacomunication@amf-france.org]

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Stéphanie Duschenes - Tél : +33 (0)1 53 45 60 23 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

Consultation publique de l'AMF sur le guide relatif à l'utilisation des Stress-tests dans le cadre de la gestion des risques au sein des sociétés de gestion de

📄 portefeuille

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

CONSEIL SCIENTIFIQUE

30 septembre 2020

Réunion du Conseil
scientifique de l'AMF –
15 juin 2020



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

14 juin 2018

Scénarios de
simulations de crise
sur les fonds
monétaires : l'AMF
applique les
orientations de l'ESMA



COMMUNIQUÉ AMF

GESTION D'ACTIFS

13 juin 2018

L'AMF publie une
étude sur la portée des
macro stress tests
pour les marchés et la
gestion d'actifs



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02